



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

Ministère des Armées

Ministère des Outre-Mer

Paris, le 7 février 2021

Covid-19 : les armées déploient une équipe de soignants militaires et du matériel de réanimation à Mayotte

- **Sollicité par le ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que le ministère des Outre-Mer, le ministère des Armées déploie des capacités de réanimation à Mayotte. Un « Module militaire de réanimation » (MMR) vient d'arriver sur place.**
- **Florence Parly, ministre des Armées, et Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, saluent ce déploiement qui permettra de soutenir et d'accompagner le corps médical et les Mahoraises et les Mahorais.**
- **Depuis le vendredi 5 février, Mayotte est dans une situation de confinement afin de faire face à la progression de l'épidémie, qui connaît une évolution inquiétante, et protéger la population.**
- **Grâce aux personnels soignants du service de santé des armées, au matériel déployés et aux forces réalisant ce déploiement rapide, cinq lits de réanimation vont pouvoir fonctionner simultanément.**
- **Ce « Module militaire de réanimation » est composé de 39 militaires et de plus d'une tonne de fret (matériel médical et capacités de maintenance).**

Après une évaluation menée par le Service de santé des armées (SSA) depuis le 28 janvier, une équipe mixte de renfort militaire du SSA et de l'armée de Terre est projetée le 7 février à Mayotte pour soutenir la population du département dans la crise liée à la pandémie de la COVID-19.

Cette équipe comprenant 31 personnels soignants du SSA va être intégrée au centre hospitalier de Mayotte et soutenue par 8 militaires du Régiment médical de l'armée de Terre (RMED).

Plus d'une tonne de fret du MMR (matériel biomédical, consommables spécifiques et capacité de maintenance préventive des appareils, etc.) est également acheminée, par un A400M Atlas de l'armée de l'Air et de l'Espace depuis la base aérienne d'Orléans.

Ce fret inclut le matériel médical nécessaire à la surveillance d'un patient de réanimation : respirateur, moniteur de surveillance multiparamétrique, appareil d'analyse biologique délocalisée, ainsi que le matériel nécessaire pour l'hospitalisation d'un patient (soins).

Le matériel déployé permet de prendre en charge 5 patients simultanément. Il est complété localement pour les consommables non spécifiques (injectables, fluides comme oxygène, etc).

Contact media :

Centre media du ministère des Armées

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

Service presse du ministère des Outre-mer

mompresse@outre-mer.gouv.fr

01 53 69 26 74

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)